

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
35	Intérim infirmière-chef ou intérim du supérieur immédiat	14,16 \$/quart	14,44 \$/quart	14,73 \$/quart	15,02 \$/quart
36	Intérim chef d'unité de soins infirmiers, supérieur immédiat (cadre), horaire comprimé	1,97 \$/h	2,01 \$/h	2,05 \$/h	2,09 \$/h
37	Remplacement à diverses fonctions - soins infirmiers (7 1/4 hres au moins)	14,16 \$/quart	14,44 \$/quart	14,73 \$/quart	15,02 \$/quart
151	Prime d'enseignement clinique aux étudiants stagiaires (emplois de technicien en électroencéphalographie (E.E.G.) et technicien en électrophysiologie médicale (2241) (2286))	1,69 \$/h	1,72 \$/h	1,75 \$/h	1,79 \$/h
169	Intérim chef de service, chef de secteur, chef technologiste (pour les titres 2223, 2224 et 2257) (7 h au moins)	11,76 \$/quart	12,00 \$/quart	12,24 \$/quart	12,48 \$/quart
185	Chef d'équipe	29,41 \$/sem. ou 0,81 \$/h	35,14 \$/sem. ou 0,97 \$/h	35,84 \$/sem. ou 0,99 \$/h	36,56 \$/sem. ou 1,01 \$/h
186	Privilège acquis : prime chef d'équipe		30,00 \$/sem.	30,60 \$/sem.	31,21 \$/sem.
190	Assistant-chef d'équipe ou assistante-chef d'équipe	17,61 \$/sem.	21,04 \$/sem.	21,46 \$/sem.	21,89 \$/sem.
200	Responsable de secrétariat	29,41 \$/sem.	30,00 \$/sem.	30,60 \$/sem.	31,21 \$/sem.
205	Certificat en réfrigération A et B (6383)	11,67 \$/sem.	11,90 \$/sem.	12,14 \$/sem.	12,38 \$/sem.
206	Certificat soudeur à haute pression (6361)	1,68 \$/h	1,71 \$/h	1,74 \$/h	1,77 \$/h
210	Prime de supervision et responsabilité	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
320	Instructeur ou instructrice (3598)	77,30 \$/sem.	78,85 \$/sem.	80,43 \$/sem.	82,04 \$/sem.
321	Prime journalière pour supervision de stage			2,0 %	2,0 %
400	Isolement et éloignement - avec dépendants secteur I	8 724 \$/an	8 898 \$/an	9 076 \$/an	9 258 \$/an
401	Isolement et éloignement - sans dépendant secteur I	6 099 \$/an	6 221 \$/an	6 345 \$/an	6 472 \$/an
402	Isolement et éloignement - avec dépendants secteur II	10 789 \$/an	11 005 \$/an	11 225 \$/an	11 450 \$/an
403	Isolement et éloignement - sans dépendant secteur II	7 190 \$/an	7 334 \$/an	7 481 \$/an	7 631 \$/an
404	Isolement et éloignement - avec dépendants secteur III	13 573 \$/an	13 844 \$/an	14 121 \$/an	14 403 \$/an
405	Isolement et éloignement - sans dépendant secteur III	8 484 \$/an	8 654 \$/an	8 827 \$/an	9 004 \$/an
406	Isolement et éloignement - avec dépendants secteur IV	17 652 \$/an	18 005 \$/an	18 365 \$/an	18 732 \$/an
407	Isolement et éloignement - sans dépendant secteur IV	10 015 \$/an	10 215 \$/an	10 419 \$/an	10 627 \$/an
408	Isolement et éloignement - avec dépendants secteur V	20 825 \$/an	21 242 \$/an	21 667 \$/an	22 100 \$/an
409	Isolement et éloignement - sans dépendant secteur V	11 813 \$/an	12 049 \$/an	12 290 \$/an	12 536 \$/an
	Prime de rétention				
415	Port d'attache : Sept-Îles (dont Clarke City), Port Cartier, Gallix et Rivière Pentecôte	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
416	Prime de rétention Port d'attache : Murdochville	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
418	Compensation annuelle pour les dépenses encourues pour la 3e et 4e sortie de l'année civile précédente			50%	50%
420	Infirmier ou infirmière travaillant en avant-poste ou en dispensaire	186 \$/sem.	190 \$/sem.	194 \$/sem.	198 \$/sem.
421	c) Prime de nuit disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 0 à 5 ans d'ancienneté	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %
422	c) Prime de nuit disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 5 à 10 ans d'ancienneté	15,0 %	15,0 %	15,0 %	15,0 %

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
423	c) Prime de nuit disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 10 ans et plus d'ancienneté	16,0 %	16,0 %	16,0 %	16,0 %
450	Travail de fin de semaine	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
458	a) Prime de soir Taux en %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
461	a) Prime de soir Taux par quart	6,10 \$/quart	6,22 \$/quart	6,34 \$/quart	6,47 \$/quart
462	a) Prime de soir disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
465	b) Prime de nuit disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 0 à 5 ans d'ancienneté	11,0 %	11,0 %	11,0 %	11,0 %
466	b) Prime de nuit disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 5 à 10 ans d'ancienneté	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %
467	b) Prime de nuit disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 10 ans et plus d'ancienneté	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %
472	a) Prime de soir Taux horaire	0,86 \$/h	0,88 \$/h	0,90 \$/h	0,92 \$/h
480	Horaire brisé	4,05 \$/jour	4,13 \$/jour	4,21 \$/jour	4,29 \$/jour
481	Soins intensifs	3,51 \$/jour	3,51 \$/jour	3,51 \$/jour	3,51 \$/jour
482	Disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité	1 heure à taux simple pour chaque période de 8 heures de disponibilité
483	Transport de bénéficiaires	1 heure à taux simple	1 heure à taux simple	1 heure à taux simple	1 heure à taux simple
485	FIQ: Prime de compensation monétaire en remplacement des 5 congés mobiles			2,0 %	2,0 %
486	Prime de compensation monétaire en remplacement des 5 congés mobiles			2,2 %	2,2 %
487	Psychiatrie	20,04 \$/sem.	20,44 \$/sem.	20,85 \$/sem.	21,27 \$/sem.
488	Prime en psychiatrie (salariés de C.H. Robert-Giffard, Clinique Roy-Rousseau et C.H. Charlevoix) sans cumul de la prime de psychiatrie No. 499	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
489	Prime d'orientation et de formation : - infirmière - 2471 , 2473 infirmière à l'Institut Pinel - infirmière dans un dispensaire - 2491	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
490	Prime pour opération d'incinérateur	14,84 \$/sem.	15,14 \$/sem.	15,44 \$/sem.	15,75 \$/sem.
491	Prime de tri de linge souillé	26,76 \$/sem.	27,30 \$/sem.	27,85 \$/sem.	28,41 \$/sem.
492	Prime de tri de linge souillé	0,50 \$/h	0,51 \$/h	0,52 \$/h	0,53 \$/h
495	Prime de milieu Pinel (AHQ, SCFP) (Pinel) Infirmier ou infirmière et sociothérapeute	1 467 \$/an	1 496 \$/an	1 526 \$/an	1 557 \$/an

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
496	Prime de milieu Pinel, instructeur d'atelier (3585), agent administratif, classe 3 (5316,5317), et intervenant spécialisé ou intervenante spécialisée en pacification et en sécurité (6500)	1 153 \$/an	1 176 \$/an	1 200 \$/an	1 224 \$/an
497	Prime de milieu Pinel, pour certains autres titres d'emploi de l'article 5 - annexe K FTQ-SCFP	832 \$/an	849 \$/an	866 \$/an	883 \$/an
498	Prime milieu sécuritaire	1 049 \$/an	1 070 \$/an	1 091 \$/an	1 113 \$/an
499	Prime de garde fermée, d'encadrement intensif et d'évaluation des signalements	20,04 \$/sem.	20,44 \$/sem.	20,85 \$/sem.	21,27 \$/sem.
500	Formation post-scolaire (catégorie 1 et 4) 15 crédits	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
501	Formation post-scolaire (catégorie 1 et 4) 30 crédits	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
503	Formation post-scolaire (catégorie 1 et 4) 60 crédits	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
504	Prime d'orientation et de formation (d'inhalothérapeute - 2244).	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
505	Cours d'initiation à l'approche des bénéficiaires chroniques	9,72 \$/sem.	9,91 \$/sem.	10,11 \$/sem.	10,31 \$/sem.
506	Cours d'initiation à l'approche des bénéficiaires psychiatriques (examen réussi)	12,02 \$/sem.	12,26 \$/sem.	12,51 \$/sem.	12,76 \$/sem.
507	Cours d'initiation à l'approche des bénéficiaires psychiatriques (examen non réussi)	9,30 \$/sem.	9,49 \$/sem.	9,68 \$/sem.	9,87 \$/sem.
508	Formation post-scolaire (catégorie 1) Maîtrise			1,5 %	1,5 %
509	Formation post-scolaire (catégorie 1) Doctorat			3,0 %	3,0 %
515	Encouragement à l'étude (éducateur ou éducatrice, technicien ou technicienne en loisir, technicien ou technicienne en assistance sociale) - 15 crédits réussis	549 \$	560 \$	571 \$	583 \$
516	Prime de perfectionnement (auxiliaires instrumentistes ET salarié ou salariée qui a complété avec succès le cours de technicien ou technicienne en salle d'opération)	8,02 \$/sem.	8,18 \$/sem.	8,34 \$/sem.	8,51 \$/sem.
517	Prime de mobilité	équivalente à 3 mois de salaire	équivalente à 3 mois de salaire	équivalente à 3 mois de salaire	équivalente à 3 mois de salaire
521	Prime temporaire d'attraction ou de rétention (psychologue) minimum 28 hres sem.	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,1 %
522	Prime temporaire d'attraction ou de rétention (psychologue) 35 hres sem.	6,9 %	6,9 %	6,9 %, puis 9,6 % à partir de l'entrée en vigueur des CC	9,6 %
526	Prime d'attraction et de rétention des titres d'emplois d'ouvriers spécialisés	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
530	Rotation jour-soir Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
531	Rotation jour-soir Prime de quart de rotation - soir, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
532	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 0 à 5 ans d'ancienneté	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
533	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 0 à 5 ans d'ancienneté	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %
534	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 5 à 10 ans d'ancienneté	7,5 %	7,5 %	7,5 %	7,5 %
535	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 5 à 10 ans d'ancienneté	15,0 %	15,0 %	15,0 %	15,0 %
536	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 10 ans et plus d'ancienneté	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
537	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 10 ans et plus d'ancienneté	16,0 %	16,0 %	16,0 %	16,0 %
538	Rotation jour–soir Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
539	Rotation jour–soir Prime de quart de rotation - soir, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
540	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 0 à 5 ans d'ancienneté	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
541	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 0 à 5 ans d'ancienneté	11,0 %	11,0 %	11,0 %	11,0 %
542	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 5 à 10 ans d'ancienneté	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
543	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 5 à 10 ans d'ancienneté	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %
544	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 10 ans et plus d'ancienneté	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
545	Rotation jour–nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 10 ans et plus d'ancienneté	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
546	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 0 à 5 ans d'ancienneté	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit
547	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 5 à 10 ans d'ancienneté	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit
548	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 10 et plus d'ancienneté	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit
549	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - soir, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
550	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 0 à 5 ans d'ancienneté	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %
551	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 5 à 10 ans d'ancienneté	15,0 %	15,0 %	15,0 %	15,0 %
552	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée, 10 ans et plus d'ancienneté	16,0 %	16,0 %	16,0 %	16,0 %
553	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 0 à 5 ans d'ancienneté	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit
554	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 5 à 10 ans d'ancienneté	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit
555	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - jour, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 10 et plus d'ancienneté	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit	À recalculer à la fin du cycle par pondération soir-nuit
556	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - soir, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
557	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 0 à 5 ans d'ancienneté	11,0 %	11,0 %	11,0 %	11,0 %
558	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 5 à 10 ans d'ancienneté	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %
559	Rotation jour-soir-nuit Prime de quart de rotation - nuit, disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours, 10 ans et plus d'ancienneté	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
568	Prime d'assiduité pour les quarts de fin de semaine pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet en 24/7			4,0 %	4,0 %
569	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet sur le quart de soir			3,0 %	3,0 %
570	Prime d'attraction-rétention additionnelle pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet sur le quart de soir à l'atteinte de la cible de 70%			1,0 %	1,0 %
571	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet sur le quart de nuit			2,0 %	2,0 %
572	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet sur le quart de nuit à l'atteinte de la cible de 70%			0,5 %	0,5 %
573	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet en rotation sur le quart de soir			3,0 %	3,0 %
574	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet en rotation sur le quart de soir à l'atteinte de la cible de 70%			1,0 %	1,0 %
575	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet en rotation sur le quart de nuit			2,0 %	2,0 %
576	Prime d'attraction-rétention pour les personnes salariées détenant un poste à temps complet en rotation sur le quart de nuit à l'atteinte de la cible de 70%			0,5 %	0,5 %
577	Prime de fin de semaine pour projets pilotes d'aménagement d'horaires comportant 2 fins de semaine sur 3			50 \$/ fin de semaine	50 \$/ fin de semaine
578	Prime de fin de semaine pour projets pilotes d'aménagement d'horaires comportant 3 fins de semaine sur 4			75 \$/ fin de semaine	75 \$/ fin de semaine
579	Prime de fin de semaine pour projets pilotes d'aménagement d'horaires comportant 4 fins de semaine sur 4			100 \$/ fin de semaine	100 \$/ fin de semaine
580	Majoration de traitement secrétaire juridique à l'échelon 7	3,66 %	3,66 %	3,66 %	3,66 %
581	Majoration de traitement secrétaire juridique à l'échelon 8	6,72 %	6,72 %	6,72 %	6,72 %
582	Majoration de traitement secrétaire juridique à l'échelon 9	9,95 %	9,95 %	9,95 %	9,95 %
583	Majoration de traitement secrétaire juridique à l'échelon 10	13,57 %	13,57 %	13,57 %	13,57 %
584	Prime pour les secrétaires médicales			3,0 %	3,0 %
600	Ancienneté	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.	5,00 \$/sem.
640	Prime compensation Horaire 4 jrs - 12,6 jrs convertis	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %
641	Prime compensation Horaire 4 jrs - 13,6 jrs convertis	4,9 %	4,9 %	4,9 %	4,9 %
642	Prime compensation Horaire 4 jrs - 14,6 jrs convertis	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
643	Prime compensation Horaire 4 jrs - 15,6 jrs convertis	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
701	Assistant-chef d'équipe ou assistante-chef d'équipe (3446)	0,49 \$/h	0,58 \$/h	0,59 \$/h	0,60 \$/h
702	Psychiatrie (exclusive FIQ - horaire 4 jours)	0,56 \$/h	0,57 \$/h	0,58 \$/h	0,59 \$/h
703	Soins intensifs pour personnel ayant un horaire de 4 jours	0,48 \$/h	0,48 \$/h	0,48 \$/h	0,48 \$/h
704	Personnel administratif à l'urgence			195 \$ / 400 heures effectivement travaillées	195 \$ / 400 heures effectivement travaillées

Primes - 2020-2023

No Prime	Description MSSS	Taux au 2019-04-02	Taux au 2020-04-01	Taux au 2021-04-01	Taux au 2022-04-01
705	b) Soins critiques – disponibilité inférieure à 16 jours sur 28 jours	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %
706	a) Soins critiques – disponibilité minimale de 16 jours sur 28 jours assurée	14,0 %	14,0 %	14,0 %	14,0 %
707	Prime compensatoire pour le chevauchement des quarts de travail	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
715	Prime reconnaissance de la catégorie 1 (délestage)			3,5 %	3,5 %
718	Prime supervision et formation perfusionnistes			10,0 %	10,0 %
719	Prime horaire en CHSLD			1,49 \$/h	1,52 \$/h
720	Prime horaire en CHSLD majorée			1,99 \$/h	2,03 \$/h
730	Prime d'attraction en CHSLD	180 \$ / 750 heures travaillées	180 \$ / 750 heures travaillées	180 \$ / 750 heures travaillées	180 \$ / 750 heures travaillées
731	TGC titre d'emploi entre 1000 et 1999	360 \$ / 500 heures travaillées	360 \$ / 500 heures travaillées	360 \$ / 500 heures travaillées	360 \$ / 500 heures travaillées
732	TGC titre d'emploi entre 2000 et 2999	295 \$ / 500 heures travaillées	295 \$ / 500 heures travaillées	295 \$ / 500 heures travaillées	295 \$ / 500 heures travaillées
733	TGC titre d'emploi 3000 et plus	195 \$ / 500 heures travaillées	195 \$ / 500 heures travaillées	195 \$ / 500 heures travaillées	195 \$ / 500 heures travaillées
734	Rétention pour les avocats plus d'un an au max échelon	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
735	Rétention pour les avocats plus de 2 ans au max échelon	10,0 %	10,0 %	10,0 %	10,0 %
736	Rétention pour les avocats plus de 3 ans au max échelon	15,0 %	15,0 %	15,0 %	15,0 %
746	Prime spécifique de soins critiques pour les centres d'activités bloc opér + salle de réveil, bloc obstétrical, hémodynamie	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
747	Prime spécifique de soins critiques majorée pour les centres d'activités bloc opér + salle de réveil, bloc obstétrical, hémodynamie	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
748	Primes de soins critiques pour les perfusionnistes cliniques dans le bloc opératoire	8,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
749	Prime de soins critiques majorée pour les perfusionnistes cliniques dans bloc opér + salle de réveil, bloc obstétrical, hémodynamie (6260, 6363, 6750, 6751)	9,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
751	Prime pour certains secteurs en CJ			3,0 %	3,0 %
752	Prime en Centre jeunesse			4,0 %	4,0 %
903	Infirmières auxiliaires à l'échelon 1 et 2		Écart entre taux unique rang.9 (24,34) et taux du TE	Écart entre taux unique rang.9 (24,83) et taux du TE	Écart entre taux unique rang.9 (25,63) et taux du TE
922	Indemnité provisoire - Secteur III - moins de 1 an	5 000 \$/an	5 000 \$/an	5 000 \$/an	5 000 \$/an
923	Indemnité provisoire - Secteur III - 1 an et moins de 3 ans	7 000 \$/an	7 000 \$/an	7 000 \$/an	7 000 \$/an
924	Indemnité provisoire - Secteur III - 3 ans et plus	9 750 \$/an	9 750 \$/an	9 750 \$/an	9 750 \$/an
925	Indemnité provisoire - Secteur IV - moins de 1 an	6 000 \$/an	6 000 \$/an	6 000 \$/an	6 000 \$/an
926	Indemnité provisoire - Secteur IV - 1 an et moins de 3 ans	8 000 \$/an	8 000 \$/an	8 000 \$/an	8 000 \$/an
927	Indemnité provisoire - Secteur IV - 3 ans et plus	10 750 \$/an	10 750 \$/an	10 750 \$/an	10 750 \$/an
928	Indemnité provisoire - Secteur V - moins de 1 an	7 000 \$/an	7 000 \$/an	7 000 \$/an	7 000 \$/an
929	Indemnité provisoire - Secteur V - 1 an et moins de 3 ans	9 000 \$/an	9 000 \$/an	9 000 \$/an	9 000 \$/an
930	Indemnité provisoire - Secteur V - 3 ans et plus	11 750 \$/an	11 750 \$/an	11 750 \$/an	11 750 \$/an